

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe CFDT

A l'urgence climatique qui réclamait la décarbonation de nos sociétés, les évènements tragiques du conflit en Ukraine ajoutent désormais la nécessité de s'affranchir au plus vite des énergies fossiles.

Or, si ces objectifs font consensus, la France est malheureusement déjà en retard sur sa trajectoire vers la neutralité carbone.

Pour la CFDT, accélérer le rythme est impératif. Cela repose sur une meilleure efficacité et sobriété énergétiques ainsi que sur le transfert des énergies fossiles importées vers des énergies décarbonées, notamment renouvelables, produites dans notre pays.

Cette réinternalisation a, et aura, inévitablement des conséquences visibles dans nos territoires y compris ruraux. C'est bien ce qui pose actuellement problème et a conduit le premier ministre à saisir le CESE sur la question de l'acceptabilité de projets d'infrastructures, qui même conformes à la politique climatique nationale, peuvent se heurter à l'opposition de riverains ou d'associations.

Comment relancer la dynamique et accélérer le rythme ? Comment passer d'un engagement national affiché, globalement accepté, à des contributions locales choisies et non subies ?

Avec ses 23 préconisations, l'avis propose des pistes concrètes qui devraient faciliter l'atteinte de nos objectifs.

Sur le fond, nous relevons qu'il fait écho à plusieurs thèmes pointés par la CFDT dans sa réponse à la consultation sur la future Stratégie Française Energie Climat. Nous y retrouvons la nécessité de s'inscrire dans des trajectoires nationale et locales lisibles et partagées auxquelles les citoyens doivent être associés ; la mise en cohérence des différents plans et programmes (SFEC, programmation pluriannuelle de l'Energie, stratégie nationale bas carbone...) ; l'importance d'une transition juste qui accorde une attention particulière aux plus vulnérables ou encore l'exigence d'accompagner les filières et l'emploi.

En pratique, l'élaboration d'une cartographie du territoire présentant la contribution souhaitable des différentes régions en fonction de leurs spécificités est un préalable. Ensuite, quelle que soit l'ampleur du projet, décideurs, élus, promoteurs et riverains doivent se rencontrer via les dispositifs publics de concertation, en particulier en amont, lorsqu'il est encore envisageable de faire évoluer le projet. Ce dialogue doit se poursuivre régulièrement tout au long de la période d'exploitation et jusqu'au démantèlement.

Nous avons constaté, en Loire-Atlantique, que ce dialogue reste possible, en partageant les arguments, en intégrant les spécificités locales avec la volonté d'équilibrer les contraintes et de les compenser. A ce titre, le respect de la biodiversité en appliquant la séquence ERC Eviter – Réduire – Compenser est incontournable.

Ce qui vaut ici pour les éoliennes terrestres, sujet central de l'avis, vaut globalement pour la plupart des infrastructures de transition écologique.

C'est pourquoi nous validons ces préconisations qui, tout en veillant à assurer des débats de qualité, visent à réduire le temps entre la genèse d'un projet et sa mise en service. Temps trop long aujourd'hui au regard de nos ambitions et de l'urgence à agir.

La CFDT a voté cet avis.